

4 AVRIL 2011



Procès-verbal approuvé par la mairesse, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19)*, en date du _____

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 4 avril 2011 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--------------------|--|
| | 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 2011-04-159 | 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 avril 2011 |
| | 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL |
| 2011-04-160 | 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 mars 2011 |
| | 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
| 2011-04-161 | 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 mars 2011 |
| N.M. | 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de mars 2011 |

4 AVRIL 2011

2011-04-162 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2011

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2011-04-163 4.1 Appui au Recensement de 2011

2011-04-164 4.2 Appui à l'élection au Conseil National d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

5. **RÈGLEMENTS**

2011-04-165 5.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 945-04-2011 modifiant le règlement numéro 945-2008 tel qu'amendé, de manière à en remplacer l'annexe « A »

2011-04-166 5.2 Avis de motion du projet de règlement numéro 923-09-2011 modifiant les règlements numéros 923-2006 et 692-1991 relativement à certaines dispositions sur le bruit et l'arrosage

2011-04-167 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble

2011-04-168 5.4 Adoption du second projet de règlement numéro 876-68-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3

2011-04-169 5.5 Adoption du règlement numéro 876-67-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant la modification des limites de zones des zones R01-126 et H01-142

6. **AFFAIRES COURANTES**

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-04-170 6.1.1 Mandat pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines

6.2 TRAVAUX PUBLICS

2011-04-171 6.2.1 Demande d'analyse au Ministère des Transports du Québec en vue de l'amélioration de la synchronisation des feux de circulation à certains tronçons sur le boul. de l'Aéroport et le boul. de Bromont

2011-04-172 6.2.2 Mandat pour services professionnels en vue de la planification du réseau d'égouts sanitaires

4 AVRIL 2011

	6.3	URBANISME
2011-04-173	6.3.1	Demande de dérogation mineure relative à la marge arrière de la galerie d'une résidence située au 176, rue Nelligan
2011-04-174	6.3.2	Demande de dérogation mineure relative à la marge latérale de la galerie d'une résidence située au 168, rue Nelligan
2011-04-175	6.3.3	Demande de dérogation mineure relative au raccordement aérien de certains bâtiments du projet immobilier Blanc sur Vert
	6.3.4	VACANT
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-04-176	6.4.1	Demande de gratuité du hall d'entrée de l'aréna pour le Souper de homards de l'Association des pompiers volontaires de Bromont
2011-04-177	6.4.2	Demande de gratuité pour l'utilisation des terrains du parc Alain-Paquette pour les camps de jour de soccer
2011-04-178	6.4.3	Demande d'une aide financière du Club horticole de Bromont
2011-04-179	6.4.4	Demande d'une aide financière du Jardin communautaire écologique
2011-04-180	6.4.5	Autorisation de participation d'un membre du Comité consultatif famille de Bromont au 23 ^e colloque du Carrefour action municipale et famille
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2011-04-181	6.5.1	Participation de membres du Service de sécurité incendie au Défi Gratte-ciel
	6.6	GREFFE
	6.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
2011-04-182	6.9.1	Autorisation de signature de la lettre d'entente no 3 convenue avec le Syndicat des employés municipaux concernant le maintien de l'équité salariale
2011-04-183	6.9.2	Nomination au poste d'opérateur de machinerie lourde
	6.10	TOURISME

4 AVRIL 2011

6.10.1 VACANT

7. DIVERS

2011-04-184 7.1 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2011

2011-04-185 7.2 Adoption des états financiers 2010 de Transport adapté pour nous inc.

8. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 15 mars 2011

N.M. 8.2 Correspondance de l'UMQ concernant le jugement IBM

N.M. 8.3 Lettre d'opinion de M. Alain C. Houle suite au jugement IBM

N.M. 8.4 Correspondance de Mme Michèle Desmarais concernant le sifflement du train

N.M. 8.5 Dépôt d'une lettre de la Société d'agriculture de Rouville acceptant l'inclusion de la Ville de Bromont à son territoire

N.M. 8.6 Dépôt des certificats de la greffière quant aux registres tenus à l'égard des règlements d'emprunt numéros 980-2011 et 981-2011

9. AFFAIRES NOUVELLES

2011-04-186 9.1 Autorisation au paiement des dépenses afférentes à l'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada de trois slogans thématiques de la Ville de Bromont

N.M. 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2011-04-187 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIERE,
ME JOANNE SKELLING

2011-04-159

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 AVRIL 2011

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 avril 2011, avec modifications par :

- L'ajout en affaires nouvelles du sujet 9.1 Autorisation au paiement des dépenses afférentes à l'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) de trois (3) slogans thématiques de la Ville de Bromont;
- Le report du sujet 6.3.4 Nomination de nouveaux membres au CCU;
- Et le retrait du sujet 6.10.1 Demande d'appui financier à l'évènement «L'International d'attelage de Bromont».

ADOPTÉE

2011-04-160

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 MARS 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 mars 2011 tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-04-161

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS
2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 mars 2011, au montant de **DEUX MILLION SIX CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS ET UN CENT (2 683 678,01 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer : **733 728,82 \$**

4 AVRIL 2011

Caisse déboursés : **1 640 804,70 \$**

Paies versées le:

-10 mars 2011 **165 457,90 \$**

-24 mars 2011 **143 686,59 \$**

Faits saillants :

Numéro de chèque	Description
701	Paiement de 27 927,58\$ à Automobiles M. Rocheleau inc. pour l'achat d'une auto pour le service de police.
705	Paiement de 151 983,00\$ à la MRC de Brome-Missisquoi pour 1er versement de la quote-part de 2011.
712	Paiement de 100 285,52\$ à Constructions M. Morin inc. pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc rue Papineau
729	Paiement de 119 269,37 à Camions B.L. Freightliner pour l'achat d'un camion 6 roues.
734	Paiement de 143 369,25\$ à la RBC Dominion valeurs mobilières pour l'échéance d'une dette.
742	Paiement de 94 125,32\$ à Procom pour l'achat d'un système de télécommunications (service incendies).
753	Paiement de 36 780,59\$ à Immobilier Robert Désourdy pour surdimensionnement dans le Carré des Pins.
754	Paiement de 27 927,58\$ à Automobiles M. Rocheleau inc. pour l'achat d'une auto pour le service de police.
765	Paiement de 36 297,20\$ à la S.A.A.Q. pour l'immatriculation des véhicules pour 2011.
795	Paiement de 310 988,44\$ à la Banque Nationale pour le remboursement au fonds de roulement.
886	Paiement de 42 255,61\$ à Machineries Tenco pour l'achat d'équipements pour le camion 6 roues.
921	Paiement de 25 514,09\$ à CMP Mayer pour l'achat d'habits de combat pour le service des incendies.
928	Paiement de 151 195,00\$ à la MRC de Brome-Missisquoi pour le 2e versement de la quote-part de 2011.
955	Paiement de 21 976,37\$ à Arkéos pour des fouilles archéologiques sur la rue Shefford.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MARS 2011**

4 AVRIL 2011

2011-04-162

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 MARS 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2011 ;

Madame la conseillère MARIE-CLAUDE CABANA déclare avoir des intérêts dans certains des dossiers dont fait l'objet ce procès-verbal en regard du fait que son époux est actionnaire d'une société de gestion immobilière partie à une entente avec la Ville et la SODEB. Pour ces motifs, elle quitte son siège avant que ne débutent les délibérations sur ce point.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 mars 2011, tel que soumis ;
D'entériner les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

Madame la conseillère MARIE-CLAUDE CABANA réintègre son siège.

2011-04-163

APPUI AU RECENSEMENT DE 2011

ATTENDU QUE : Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011;

ATTENDU QUE : la Ville de Bromont appuie le recensement puisque les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et essentielles notamment pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies;

ATTENDU QUE : la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE

4 AVRIL 2011

**APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont proclame par la présente, la semaine du 9 au 13 mai 2011, « **SEMAINE DU RECENSEMENT** » et prie tous ses résidents de compléter et renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉE

2011-04-164

**APPUI À L'ÉLECTION AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS (FCM)**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les divers enjeux liés aux politiques et programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le 74^e Congrès annuel de la FCM aura lieu du 3 au 6 juin 2011 et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera suivie de l'élection du Conseil national d'administration de la FCM;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie l'élection de madame Pauline Quinlan, mairesse de la Ville de Bromont, à titre de membre du Conseil national d'administration de la FCM;

Que ce Conseil autorise la Ville de Bromont à assumer tous les coûts liés à la participation de madame Pauline Quinlan aux réunions du Conseil national d'administration de la FCM.

ADOPTÉE

2011-04-165

4 AVRIL 2011

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-04-2011

Madame la conseillère Diane Perron donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 945-04-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité tel qu'amendé, de manière à en remplacer l'annexe « A » » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère Diane Perron demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2011-04-166

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-09-2011 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 923-2006 ET 692-1991 RELATIVEMENT À CERTAINES DISPOSITIONS SUR LE BRUIT ET L'ARROSAGE

Madame la conseillère Diane Perron donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 923-09-2011 modifiant les règlements numéros 923-2006 et 692-1991 relativement à certaines dispositions sur le bruit et l'arrosage, tels qu'amendés, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Madame la conseillère Diane Perron demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2011-04-167

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 INTITULÉ «RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE»

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil municipal d'adopter un règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme adopté par la Ville de Bromont en vertu du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'adopter un tel règlement et de prévoir les zones où une demande de projet particulier pourrait être autorisée;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 21 mars 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 982-2011 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble », tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-04-168

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-68-2011 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU DÉTAIL ET LES SALLES DE MONTRE POUR LES USAGES C5 ET LES USAGES INDUSTRIELS, RÉDUIRE LA HAUTEUR DES AFFICHES PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE 6 MÈTRES À 4 MÈTRES ET PERMETTRE LA VENTE DE PETITS OUTILS DES COMMERCES DE LA CLASSE C3 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 » et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le zonage de la zone I04-429 (rue Pacifique) afin de permettre la vente au détail des produits fabriqués par les industriels et commerces de type artériel;

ATTENDU QUE le comité consultatif a recommandé au conseil dans plusieurs résolutions de réduire la hauteur permise pour les enseignes de 6 à 4 mètres ;

ATTENDU QU'une hauteur maximale de 4 mètres pour les enseignes répond mieux aux caractéristiques de la Ville, à l'exception du boulevard Bromont et du boulevard Pierre-Laporte, zones pour lesquelles l'intégration de l'affichage est encadrée par le P.I.I.A ;

4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution 2011-01-09 afin de permettre la vente de petits outils dans les commerces de la catégorie C3 ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2011;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 ».

ADOPTÉE

2011-04-169

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 876-67-2010 INTITULÉ «
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA
MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES DES ZONES R01-126 ET
H01-142 »**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 6 décembre 2010;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2010;

ATTENDU QUE suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 7 février 2011, un second projet de règlement a été adopté sans modification ce même jour;

ATTENDU QU' aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes habiles à voter du secteur concerné n'a été reçu en temps opportun;

4 AVRIL 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 876-67-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant la modification des limites de zones des zones R01-126 et H01-142».

ADOPTÉE

2011-04-170

**MANDAT POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION D'UN
LOGICIEL DE GESTION DE LA PAIE ET DES RESSOURCES
HUMAINES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels intégrés de gestion financière de la firme GFI Solutions d'affaires;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire acquérir un nouveau logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines afin d'assurer une utilisation optimale des outils permettant une facilité d'évolution pour répondre à la nouvelle réalité et aux nouveaux besoins du monde municipal;

ATTENDU QUE le logiciel sera acquis sans frais et que la Ville aura à défrayer les frais prévus pour la formation, l'implantation et la conversion des données, soit un montant de **DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE CINQ DOLLARS (18 435,00 \$)**, plus les taxes applicables et les frais de déplacement, selon la proposition numéro P7-42016-2010-7 préparée par GFI Solutions d'affaires, jointe à la présente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme GFI Solutions d'affaires afin de procéder à l'acquisition et l'implantation du logiciel de paie et de Ressources humaines, au montant de **DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE CINQ DOLLARS (18 435,00 \$)**, plus les taxes applicables et les frais de déplacement;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à signer l'entente à intervenir à cet effet;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter la somme au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

4 AVRIL 2011

ADOPTÉE

2011-04-171

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
D'ANALYSER ET D'AMÉLIORER LA SYNCHRONISATION DES FEUX DE
CIRCULATION À CERTAINS ENDROITS SUR LE BOUL. DE
L'AÉROPORT ET LE BOUL. DE BROMONT**

ATTENDU QUE le cycle des feux de circulation ne semble pas répondre adéquatement au flux de véhicules à certaines périodes données et que la Ville de Bromont reçoit régulièrement des demandes pour améliorer la programmation des feux et ainsi optimiser la fluidité de la circulation sur son territoire;

ATTENDU QUE la durée actuelle limitée de certains cycles des feux de circulation pourrait nuire à la sécurité des automobilistes;

ATTENDU QUE les feux de circulation sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder dans les meilleurs délais à la vérification des feux de circulation à l'intersection du boul. de l'Aéroport et du boul. Pierre-Laporte, à la sortie #74, sur le boul. de Bromont et à l'intersection du boul. de Bromont et de la rue Shefford afin de régler les cycles de programmation et d'optimiser la synchronisation de ceux-ci pour améliorer la fluidité du passage lors des périodes de forte affluence ;

De demander également au MTQ de vérifier si les boucles de détection sont en fonction ;

De demander au MTQ de nous transmettre les informations sur la programmation de tous les feux situés sur le territoire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-04-172

**OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN
VUE DE LA PLANIFICATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS
SANITAIRES POUR L'ANALYSE DE LA CAPACITÉ DES
POSTES DE POMPAGE**

4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE Ville de Bromont vit une croissance importante et que les nombreux projets actuellement à l'étude nous démontre que la municipalité continuera de se développer;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire analyser les postes de pompage et des conduites de refoulement afin de valider la capacité du réseau à recevoir de nouvelles unités d'occupation;

ATTENDU QUE les postes de pompage visés sont ceux qui seront les plus sollicités dans l'avenir soient les postes PP-3, PP-4, PP-5, PP-6 et le PP-9 situé à l'entrée des étangs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder un mandat à la firme **BPR** pour l'analyse de la capacité des postes de pompage ainsi que des conduites de refoulement à la sortie des postes, au prix et conditions de son offre de services en date du 15 mars 2011 ;

Que conformément à cette offre de services, le montant des honoraires professionnels pour cette étude sera de 21 650\$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même la réserve financière des eaux et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

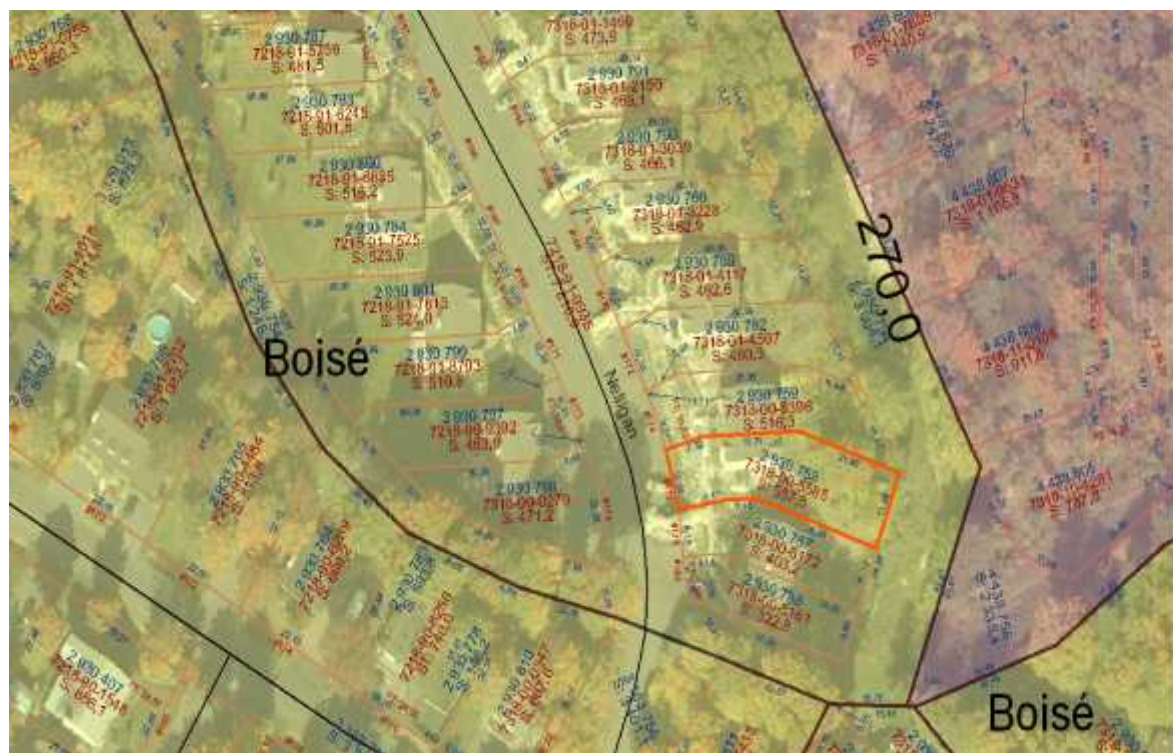
2011-04-173

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (2011-02-08) RELATIVE À
LA MARGE ARRIÈRE DE LA GALERIE D'UNE RÉSIDENCE
SITUÉE AU 176, RUE NELLIGAN**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge arrière (inférieure à 2 mètres) de la galerie d'une résidence située au 176, rue Nelligan;

Attendu que l'ensemble du projet initial est entièrement dérogoire, tel que montré au plan suivant :

4 AVRIL 2011



ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 9 mars 2011 de l'avis public conforme à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder au lot 2 930 758, cadastre du Québec, une dérogation mineure afin de réduire la marge arrière exigée entre la ligne de lot et une galerie 2 mètres à 1,9 mètre.

ADOPTÉE

2011-04-174

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (2011-01-07) RELATIVE À
LA MARGE LATÉRALE DE LA GALERIE D'UNE RÉSIDENCE
SITUÉE AU 168, RUE NELLIGAN**

4 AVRIL 2011

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge latérale (inférieure à 2 mètres) de la galerie d'une résidence située au 168, rue Nelligan a été déposée;

Attendu que l'ensemble du projet initial est entièrement dérogoire, tel que montré au plan suivant :



ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 9 mars 2011 de l'avis public conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

4 AVRIL 2011

D'accorder au lot 2 390 760, cadastre du Québec, une dérogation mineure afin de réduire la marge latérale exigée entre la ligne de lot et une galerie 2 mètres à 1,7 mètre.

ADOPTÉE

2011-04-175

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (2010-11-36) RELATIVE
AU RACCORDEMENT AÉRIEN/SOUTERRAIN DU PROJET BLANC
SUR VERT**

ATTENDU QUE dans lors de sa séance du 30 novembre 2011, le comité consultatif d'urbanisme avait recommandé au conseil dans sa résolution 2010-11-36 d'approuver la demande de dérogation mineure relative au raccordement aérien de certains bâtiments du projet immobilier Blanc sur Vert;

Attendu que le conseil souhaitait obtenir plus d'information avant d'accorder cette dérogation afin de s'assurer que la dérogation ne causait pas préjudice aux voisins et qu'aucune solution alternative ne permettait l'enfouissement des raccordements électriques au projet;

Attendu qu'il semble que les raccordements aériens en arrière lot soient la solution la plus convenable à cette étape du projet;

Attendu que si les raccordements en souterrain avaient été prévus dès le début du projet, il aurait été techniquement et financièrement réaliste de procéder ainsi;

Attendu que le promoteur propose à la Ville d'embellir le domaine public en investissant dans des aménagements paysagers adéquats;

ATTENDU QU'à ce stade du projet, le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 9 mars 2011 de l'avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

4 AVRIL 2011

D'accorder aux 4 362 762 à 4 362 766, cadastre du Québec, une dérogation mineure d'autoriser un raccordement aérien en arrière lot pour les bâtiments C1, C2, C3 et C4 du projet intégré Blanc sur Vert au lieu d'un raccordement aéro-souterrain;

Que ces dérogations sont assujetties au respect des conditions suivantes :

- 1) Des aménagements paysagers permettront d'embellir le rond-point de la rue Bagot, ainsi que le terrain derrière les bâtiments;
- 2) Une garantie financière sera exigée à la réalisation des aménagements prévus au plan déposé.

ADOPTÉE

2011-04-176

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR
L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE
BROMONT – SOUPER HOMARD**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Bromont adresse à la Ville de Bromont une demande de dérogation à la tarification pour bénéficier gratuitement du hall et de la patinoire de l'aréna le vendredi 3 juin, le samedi 4 juin et le dimanche 5 juin 2011 à l'occasion de leur activité de financement annuelle du Souper de homards;

ATTENDU QUE cette activité de financement a pour but de soutenir la jeunesse défavorisée de Bromont et de sensibiliser les élèves en prévention et sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont à l'habitude d'accommoder pour l'occasion, l'Association des pompiers volontaires de Bromont en lui prêtant gratuitement le hall et la patinoire de l'aréna, lesquels sont disponibles aux dates ciblées.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ACCORDER une dérogation à la tarification pour que l'Association des pompiers volontaires de Bromont puisse bénéficier gratuitement du hall et de la patinoire de l'aréna municipal le vendredi 4 juin, le samedi 5 juin et le dimanche 6 juin 2011 à l'occasion de leur activité de financement annuelle, soit le Souper de homards.

ADOPTÉE

4 AVRIL 2011

2011-04-177

**DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DES TERRAINS
DU PARC ALAIN-PAQUETTE POUR LES CAMPS DE JOUR DE
SOCCER**

ATTENDU l'offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de soccer par l'Académie de soccer Jocelyn Roy du 4 au 8 juillet 2011, de 8h30 à 15h30;

ATTENDU le dépôt de la programmation de ce camp;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour à Bromont;

ATTENDU la disponibilité des terrains du parc Alain-Paquette pour la période visée;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE PERMETTRE l'utilisation gratuite des terrains de soccer ONZE (11) et à SEPT (7) joueurs du parc Alain-Paquette pour la tenue du camp de jour de soccer du 4 au 8 juillet 2011 de 8h30 à 15h30;

D'ÉTABLIR une tarification spéciale à 25 \$/hre pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif pour la durée de ce camp de jour spécialisé de soccer;

D'AUTORISER l'agente de développement en sports et loisirs, à signer pour et au nom de la Ville, une entente d'utilisation avec la représentante de l'Académie de soccer Jocelyn Roy inc.

ADOPTÉE

2011-04-178

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CLUB HORTICOLE
DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Club horticole de Bromont offre aux citoyens, depuis 2001, une programmation d'activités variées en plus d'encadrer le concours Maisons fleuries, lequel cadre parfaitement avec la mission du SLCVC;

ATTENDU QUE le Club horticole adresse une demande d'aide financière à la Ville de Bromont pour la réalisation de ses activités en 2011;

4 AVRIL 2011

ATTENDU QU'une somme de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3500\$)** a été prévue au budget 2011 pour soutenir les activités du Club horticole de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER une aide financière de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 \$)** au Club horticole de Bromont, tel que prévu dans le cadre budgétaire 2011, pour soutenir la réalisation de ses activités régulières et l'organisation du concours « Maisons fleuries »;

D'AUTORISER le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-04-179

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU JARDIN
COMMUNAUTAIRE ÉCOLOGIQUE**

ATTENDU QUE le Jardin communautaire écologique Les coccinelles de Bromont offre aux citoyens, depuis 1998, la possibilité de semer et de cultiver leur propre jardin au cœur de la municipalité;

ATTENDU QUE le Jardin communautaire contribue à aider les familles de Bromont dans le besoin en remettant de juin à septembre des légumes récoltés au jardin au Centre de dépannage des œuvres de sœur Marguerite Dubois;

ATTENDU QUE le Jardin communautaire adresse une demande d'aide financière à la Ville de Bromont pour la réalisation de ses activités 2011 et pour la réparation de l'un de leur cabanon;

ATTENDU QU'une somme de **MILLE DOLLARS (1000\$)** a été prévue au budget 2011 pour soutenir les activités du Jardin communautaire et la réparation d'un cabanon;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER une aide financière de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Jardin communautaire écologique Les coccinelles de Bromont, tel que prévu

4 AVRIL 2011

dans le cadre budgétaire 2011, pour soutenir la réalisation des ses activités régulières de même que les coûts reliés à la réparation d'un de leurs cabanons;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-04-180

**AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ
CONSULTATIF FAMILLE DE BROMONT AU COLLOQUE
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

ATTENDU QU'il est important que le Comité consultatif de la famille de Bromont demeure au fait des dernières nouvelles et innovations en matière familiale;

ATTENDU QUE le 23e colloque Carrefour action municipale et famille aura lieu les 27 et 28 mai 2011 à Saint-Hyacinthe et que Madame Catherine Lamontagne, présidente du Comité consultatif de la famille de Bromont est intéressée à y participer;

ATTENDU QUE la participation d'un membre du Comité consultatif de la famille de Bromont à ce colloque s'inscrit dans un contexte d'apprentissage et de familiarisation du milieu action municipale et famille pouvant être bénéfique pour le Comité et par le fait même pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'une somme de CINQ CENTS DOLLARS (500\$) a été prévue au budget 2011 pour la participation d'un membre du Comité consultatif de la famille de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'AUTORISER Madame Catherine Lamontagne à participer au 23e colloque Carrefour action municipale et famille ayant lieu les 27 et 28 mai 2011 à Saint-Hyacinthe;

DE DÉFRAYER les frais d'inscription et de repas pour la participation de Madame Lamontagne à ce colloque pour une somme n'excédant pas **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**, tel que prévu dans le cadre budgétaire 2011, sur présentation de factures;

D'AUTORISER le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

4 AVRIL 2011

ADOPTÉE

2011-04-181

**PARTICIPATION DE MEMBRES DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE AU DÉFI GRATTE-CIEL**

ATTENDU QU' une équipe de pompiers du service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse désire participer au Défi Gratte-ciel 2011 qui se tiendra à Montréal le 3 juin prochain;

ATTENDU QUE les pompiers effectueront une campagne de levée de fonds, lesquels serviront à financer leur participation au défi et que les sommes restantes seront remises à l'association des pompiers de Bromont;

ATTENDU QUE la collecte de fonds aura lieu au marché Breton de Bromont les 22 et 23 avril 2011 entre 13 heures et 18 heures;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les membres du service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse à participer à la levée de fond dans le cadre du Défi Gratte-ciel qui se tiendra à Montréal le 3 juin 2011;

D'autoriser les pompiers qui participeront à cette activité à utiliser leur uniforme arborant les couleurs et l'image du service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et St-Alphonse.

ADOPTÉE

2011-04-182

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO
3 CONVENUE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LE MAINTIEN
DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

ATTENDU QUE la Ville se doit de maintenir l'équité salariale :

ATTENDU QUE le comité d'équité a procédé à l'évaluation de nouveaux postes ou de postes modifiés ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente soumise au soutien des présentes ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**

4 AVRIL 2011

**APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la lettre d'entente no 3 convenue avec le Syndicat des employés municipaux concernant le maintien de l'équité salariale

D'autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse et madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer ladite lettre d'entente.

D'adopter la grille salariale modifiée, telle que déposée, à la date effective du 4 avril 2011.

ADOPTÉE

2011-04-183

**NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE
LOURDE**

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Grenier, ayant posé candidature au poste vacant d'opérateur de machinerie lourde qui lui avait été attribué par la résolution numéro 2011-03-150, a retiré sa candidature ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Laporte avait posé sa candidature mais l'a retiré aussi et que monsieur Fernand Raymond a posé sa candidature et qu'il est le surnuméraire sur la liste de rappel ayant le plus d'ancienneté;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2011-03-150 soit annulée ;

QUE monsieur Fernand Raymond soit nommé au poste d'opérateur de machinerie lourde, au taux de la classe 6 de la convention collective en vigueur, à compter du 18 avril 2011;

QUE monsieur Fernand Raymond soit assujetti à une période d'essai de six (6) mois, selon l'article 4.01 a) de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2011-04-184

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2011**

4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de la Fédération québécoise de municipalités (FQM) depuis 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion pour l'année 2011 à la Fédération québécoise des municipalités, dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petites tailles ;

ATTENDU QUE le but de la FQM est d'assurer la défense des intérêts des municipalités tout en maintenant des services de qualité adaptés à ses besoins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2011, pour un montant de **DEUX MILLE SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (2 625,94 \$)**, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 8 novembre 2010;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-04-185

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE TRANSPORT
ADAPTÉ POUR NOUS INC.**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2008-11-576 afin de nommer l'organisme Transport adapté pour nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté sur le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter annuellement les états financiers de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'organisme au 31 décembre 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de Transport adapté pour nous inc. au 31 décembre 2010.

4 AVRIL 2011

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 15 mars 2011

N.M

Correspondance de l'UMQ concernant le jugement IBM

N.M

Lettre d'opinion de M. Alain C. Houle suite au jugement IBM

N.M

Correspondance de Mme Michèle Desmarais concernant le sifflement du train

N.M

Dépôt d'une lettre de la Société d'agriculture de Rouville acceptant l'inclusion de la Ville de Bromont à son territoire

N.M

Dépôt des certificats de la greffière quant aux registres tenus à l'égard des règlements d'emprunt numéros 980-2011 et 981-2011

AFFAIRES NOUVELLES

2011-04-186

AUTORISATION AU PAIEMENT DES COÛTS D'ENREGISTREMENT DE SLOGANS DE LA VILLE DE BROMONT AUPRÈS DE L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté les résolutions numéros 2010-11-562 et 2011-02-51 demandant au Service du greffe de la Ville de procéder à l'enregistrement des slogans thématiques de Bromont « Prendre le temps » « Ville branchée » et « Pense ta Ville » ;

4 AVRIL 2011

ATTENDU QUE le Service du greffe a procédé récemment auxdites demandes d'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et que certains frais s'appliquent;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser une dépense maximale de 1 350 \$ afin de couvrir les dépenses afférentes à l'enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) des slogans thématiques de Bromont «Ville branchée », « Prendre le temps » et « Pense ta Ville » ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) citoyens font des interventions, à savoir :

Madame Diane Jules questionne les membres du Conseil, sur les sujets suivants :

- Quote-part annuelle de la municipalité à la MRC
- Imposition d'amendes par la municipalité à l'égard de certaines infractions
- Capacité d'occupation maximale du territoire en termes d'unités d'habitations
- La possibilité pour une municipalité de revenir sur sa décision d'autoriser l'émission d'un permis de construction

Monsieur Guy Dionne demande plus de détails sur le projet de règlement concernant la modification de dispositions sur l'arrosage et le bruit (sujet 5.2 de l'ordre du jour)

Monsieur Roger Quentin questionne les membres du Conseil, sur la façon dont est assuré le suivi des aides financières régulièrement versées en soutien aux divers organismes de Bromont

Monsieur Lortie questionne les membres du Conseil, sur les sujets suivants :

- Personne responsable de l'achat des équipements des Travaux publics

4 AVRIL 2011

- Demande plus de civisme de la part des propriétaires de chiens circulant sur les pistes cyclables et n'en ramassant pas les excréments
- Besoin de plus de surveillance policière à l'arrêt obligatoire de l'intersection des rues Shefford et du Bourgmestre
- Nombre d'employés à la Ville de Bromont

Une autre citoyenne assistant à la séance demande si des travaux de réfection du Chemin Compton sont prévus plus particulièrement quant au tronçon situé à la hauteur de la rue des Patriotes.

2011-04-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée, À 21 h 07.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE